

FACULDADE DE LETRAS DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA
INSTITUTO DE ESTUDOS HISTÓRICOS DR. ANTÓNIO DE VASCONCELOS

Revista Portuguesa de História

TOMO VI

HOMENAGEM AO PROF. PIERRE DAVID
VOLUME I



COIMBRA / 1955

Le recrutement du Clergé dans le Diocèse de Grenoble, de 1826 a 1939

i

Le 18 avril 1809, Mgr Claude Simon, premier évêque concordataire de Grenoble, écrivait au Ministre des Cultes, Bigot de Préameneu, qui, en 1808, avait recueilli le portefeuille de Portalis, mort l'année précédente:

«Depuis sept ans que je suis évêque de Grenoble, je n'ai ordonné que sept prêtres et j'en ai perdu cent cinquante.»

Aussi, l'effort principal de Mgr Claude Simon et de ses collaborateurs, parmi lesquels son premier vicaire général, M. Bouchard, — dont l'autoritarisme sans égal ne doit pas faire oublier les mérites, — fut-il de conjurer cette terrible crise du recrutement sacerdotal. En 1806, Mgr Claude Simon avait, le 3^e novembre, rouvert le grand Séminaire, rue du Vieux-Temple, à Grenoble, dans l'ancien couvent des Minimes, qu'un décret impérial du 15 avril 1805, lui avait attribué pour cela. Il avait dépensé environ 40.000 F de réparations, fournis principalement par la charité des fidèles de Grenoble. Il n'y put placer que deux professeurs: M. Bossard, supérieur, et M. Dhière, directeur. En 1807, il établissait deux collèges ecclésiastiques, — c'est-à-dire deux petits séminaires — l'un à Vienne dans l'ancien collège cédé par la ville, l'autre à la Côte-Saint-André, dans l'ancien couvent des Récollets. Enfin, le 1^{er} novembre 1808, il ouvrait un troisième petit séminaire dans l'ancien prieuré du Bourg-d'Oisans. En 1809, la ville de Vienne étant revenue sur la cession du Collège, l'évêque transférait son petit séminaire de Vienne à Bourgoin, dans l'ancien couvent des Augustins.

•Le décret du 15 novembre 1811 sur le régime de l'Université obligea Mgr Claude Simon à subir bon gré mal gré, certaines modifications.

L'article 27 de ce décret disposait qu'il ne pourrait y avoir plus d'une école secondaire ecclésiastique par département. L'article 28, qu'à partir du 1^{er} juillet 1812, toutes les écoles secondaires ecclésiastiques qui ne seraient pas placées dans des villes où se trouvait un Lycée ou un collège seraient fermées. L'article 29, qu'aucune école secondaire ecclésiastique ne pourrait être placée dans la campagne. L'article 30, que toutes les maisons et meubles des écoles ecclésiastiques qui ne seraient pas conservées, seraient saisis par l'Université pour être employés dans les établissements d'instruction publique. (Enfin, l'article 32, que dans les lieux où il y avait des écoles ecclésiastiques, les élèves de ces écoles seraient -conduits au Lycée ou au Collège pour y suivre leurs classes.»

Dès octobre 1811, prévoyant ces mesures (*), l'évêque avait écrit au Ministre, le 6 de ce mois: «Je n'ai qu'un diacre et un sous-diacre; depuis que je suis à Grenoble, les lycées ou autres écoles publiques ne m'ont pas fourni un seul aspirant à l'état ecclésiastique. Il y a donc nécessité de me conserver les trois maisons de Bourgoin, la Côte-Saint-André et le Bourg-d'Oisans, qui suffisent à peine à l'entretien du séminaire diocésain.» Une fois le décret du 15 novembre 1811 entré en vigueur, l'évêque insiste encore. Il demanda s'il n'était pas possible d'obtenir une exception en faveur d'un diocèse de 500.000 âmes, et aussi le maintien des deux maisons de Bourgoin et de la Côte, tout au moins de celle de Bourgoin. Il fit valoir que l'on trouverait difficilement un local à Grenoble. Enfin, il demandait encore «s'il ne restait pas propriétaire des immeubles acquis de ses deniers, et s'il ne pourrait pas disposer des maisons supprimées».

Il est certain — car on ne connaît pas la réponse du Ministre — qu'au 1^{er} juillet 1812, les trois maisons de Bourgoin, La Côte et Bourg-d'Oisans furent, du moins officiellement, sinon réellement, supprimées. L'évêque chercha un local à Grenoble. Il s'assura, à cet effet, la jouissance de l'ancien hôpital de la Providence (2) — sur la rive droite de l'Isère, au delà de l'ancienne rue Perrière, maison

0) 'Cf. Auvergne, *Vie de M. Rousselot*, Grenoble, Baratier, '118-56, pages 56 à -64.

(2) C'est en cette même maison qui lui donna son nom, qu'en septembre 1821 prendra naissance la Congrégation des Soeurs «de la Providence», de Corenc.

qui a été plus tard coupée par la montée de Rabot. — et, pendant deux ans, les élèves durent se rendre tous les jours au lycée pour y suivre les cours.

Le déclin, d'abord, et la chute de l'Empire allaient tempérer les rigueurs de ce décret de 1811.

En 1817, l'évêque ne cache aucunement l'existence maintenue des écoles ecclésiastiques de Grenoble, la Côte et Bourg-d'Oisans. En comprenant les élèves du grand séminaire, au nombre de 109, l'évêque comptait 327 aspirants ecclésiastiques, dont 85 à Grenoble, 58 à la Côte et 15 au Bourg-d'Oisans. Il y en avait 60 chez les curés.

•L'année suivante, le préfet de l'Isère dénonçait la présence d'élèves chez presque tous les curés dont plusieurs, notamment celui de St-Jean-de-Bourmay, tenaient un pensionnat ⁽³⁾. «Si l'évêque se plaignait des difficultés soulevées à l'égard des curés qui avaient des élèves, le recteur Sordes signalait les dangers que courait l'Université par le fait des petits séminaires. «Les petits séminaires et l'Université sont deux institutions qui ne peuvent rester en équilibre. Il faut que l'une soit soumise à l'autre... les petits séminaires ruinent l'Université.»

Le 9 décembre 1820, l'état dressé par l'évêque portait: au grand séminaire: 106 étudiants; au petit séminaire de Grenoble: 180 élèves; à la Côte: 55; au Bourg-d'Oisans: 35; chez les curés: 30 seulement.

Aussi, le 16 février 1820, Mgr Claude Simon avait-il acquis l'hôtel de Franquières — aujourd'hui rue Moidieu—pour y transférer le petit séminaire de Grenoble. Acquisition réalisée, — dira Mgr Claude Simon dans son testament, du 15 mars 1825. — à l'aide des «deniers diocésains», bien que faite au nom personnel de l'évêque. Le recteur s'émut en décembre 1820 de cette acquisition, qui menaçait, craignait-il, l'existence de tous les établissements particuliers, et avait déjà porté coup, disait-il, à plusieurs collèges. Les maisons de la Côte et de Bourg-d'Oisans continuaient à prospérer, elles aussi. A la Côte, le recteur se plaint que l'état trimestriel de 1820 mentionne 65 élèves, alors qu'il en a 190, dont 30 externes...

A la mort de Mgr Claude Simon, survenue le 3 octobre 1825, grâce aux circonstances redevenues plus favorables et à ses efforts,

⁽³⁾ Cf. A. Garnier, *Frayssinous*, (Paris, Picard, H⁹125, pages B50 et 364.

l'évêque laissait à son successeur une situation, sinon florissante, du moins très encourageante.

Le diocèse comprenait, rappelons-le, tout le département de l'Isère, y compris par conséquent les communes de Bron, Villeurbanne, Vaulx-en-Vélin (du canton de Meyzieux) et de Vénissieux (canton de La Verpillière), qui furent détachées de misère par décret du 24 mars 1852 pour être rattachées au département du Rhône, où elles formèrent le canton de Villeurbanne. La population était de 505.586 âmes.

Le diocèse comprenait 6 cures de première classe, 40 de seconde, 384 succursales, 7 chapelles ou annexes, 54 vicariats à la charge du Trésor, et 18 à la charge des grandes communes, soit 509 postes à pourvoir pour le service des paroisses, — le seul ministère auquel le clergé, dans le diocèse, était alors affecté, avec l'enseignement dans les séminaires.

À propos des succursales, remarquons que le nombre en avait été fixé, pour le diocèse de Grenoble, à 352 par le décret impérial du 30 septembre 1807, organisant le culte catholique en France, toutes à la charge de l'Etat. On avait donc créé, depuis 1820, 32 succursales nouvelles (4).

Le nombre total des prêtres du diocèse s'était élevé à 519 (24 décès étaient survenus du 1^{er} décembre 1824 au 8 décembre 1025).

Les seuls postes vacants étaient 27 succursales et 6 vicariats.

Le Grand Séminaire diocésain comptait 125 élèves, et quatre professeurs, tous prêtres: M. Dossard, M. Bouvier, M. Rousselot (depuis 1813) et M. David. M. Claude Dhière était mort le 13 juin 1820, à 63 ans.

Le petit Séminaire de Grenoble comptait 65 élèves en philosophie, et 279 en rhétorique et dans les classes inférieures, 17 professeurs (y compris le supérieur) y enseignaient, dont 11 étaient prêtres, les autres n'avaient reçu que des ordres inférieurs: 2 diacres, 1 sous-diacre, 2 minorés et 1 tonsuré.

Le «Collège ecclésiastique» de La Côte[^]Saint-André subsistait toujours. Mais il n'avait plus que deux professeurs prêtres: le supérieur, M. Mermet; le directeur, M. Douillet.

(4) Pilot, *Statistique du département de VIsère*, Grenoble, Allier, 1847, p. 2'6*6.

Le «petit Séminaire» du Bourg-d'Oisans n'avait pas entièrement disparu. Mais un seul prêtre y était encore attaché: M. Faure.

Par une ordonnance du 1^{er} janvier 1822, Mgr Claude Simon avait fondé une caisse de secours en faveur des prêtres indigents ou infirmes.

S'il est exact, comme l'écrivait Mgr Frayssinous en 1820, que, dans le royaume très chrétien, il y avait alors 15.000 places vacantes dans la carrière ecclésiastique, s'il est vrai, comme l'estimait Lamennais en 1823, qu'il manquait encore en France le tiers des prêtres absolument nécessaires ⁽⁵⁾, le diocèse de Grenoble, à la fin de l'épiscopat de Mgr Claude Simon, — et, en grande partie, grâce à lui, —était sans doute un diocèse privilégié.

Mgr. Simon eut d'ailleurs l'honneur d'ordonner prêtre, le 13 août 1815, à Grenoble, Jean-Marie Vianney, le «*curé d'Ars*», venu exprès de Lyon pour cela. Il ne se trouva pas à Lyon d'évêque pour le faire. On fit observer à Mgr Simon que c'était *beaucoup* de déranger un évêque pour ordonner un seul prêtre. A quoi il répondit: «On ne se donne j'aimais trop de peine pour donner un bon prêtre de plus à l'Église».

II

Lorsque Mgr Philibert de Bruillard se retira, en 1853, le diocèse comportait 544 paroisses, ainsi réparties: 10 cures de 1^{re} classe (6 à titre local, 4 à titre personnel), 39 cures de 2^e classe, 456 succursales (72 avaient été érigées depuis la mort de Mgr Claude Simon), 9 chapelles vicariales et 30 chapelles ou annexes, desservies par un prêtre en résidence, 106 vicariats (dont 80 à la charge du Trésor, 19 à la charge des grandes communes, 7 autres à la charge de diverses personnes ou collectivités). Cela faisait, pour le service des paroisses, 650 postes; tous étaient pourvus.

Le Grand Séminaire avait 7 professeurs, tous prêtres, et 80 élèves.

Le plus illustre élève du Grand Séminaire de Grenoble, de 1831 à 1834, fut sans contexte Saint Pierre-Julien Eymard, fondateur des prêtres et servantes du Très-Saint Sacrement, canonisé par S.S. Jean XXIII le 9 décembre 1962.

⁽⁵⁾ Mgr Rougaut, *Le grand péril de l'Église de France au XIX^e siècle*, Paris, Poussielgue, H878, p. 69.

Et lorsqu'on étudie de près les premiers écrits du (P. Eymard qui nous sont parvenus, on est frappé de la qualité et de Teten* due des lectures qu'ils supposent et que ce jeune prêtre utilise déjà avec un art et un tact -très au-dessus de l'ordinaire. (La formation reçue au Grand Séminaire vraiment, n'était pas si défectueuse et les connaissances bibliques et pa-tristiques du futur saint sont sans aucune doute un témoignage à retenir en faveur d'elle.

Pierre-Julien Eymard fut ordonné prêtre, à Grenoble, par Mgr de Bruillard, le 20 juillet 1834.

Le petit Séminaire de Grenoble avait été transféré de l'hôtel de Franquières au Rondeau, près Grenoble. Ce transfert, commencé en 1828, — l'acquisition est du 28 décembre 1826, — se poursuit par étapes successives, en 1834, en 1842. Ce ne sera guère qu'en 1860 que l'installation sera achevée; le petit Séminaire resta au Rondeau jusqu'en 1906. En 1853, il y avait au Rondeau, 20 professeurs (dont le supérieur, IM. Début), dont deux seulement n'étaient pas prêtres.

Le petit Séminaire de La Côte comptait 16 professeurs (dont le supérieur, M. Trouilloud); six -n'étaient pas encore prêtres. Le petit Séminaire de Bourg-d'Oisans cessa d'exister après 1830. Le nombre exact des élèves des petits séminaires n'est pas connu: on peut Tévaluer à plus de 300 au Rondeau, à plus de 200 à La Côte.

Le clergé régulier avait fait une certaine réapparition. Les Jésuites tenaient à Grenoble une résidence depuis 1840, avec six religieux. Les Oblats de Mairie étaient à l'Osier depuis 1837, au nombre de huit. Les Dominicains, à Ghala-is depuis 1844, avaient six religieux en 1853, et 26 étudiants profés en 1854. La Grande-Chartreuse avait 40 religieux. Les Missionnaires de Notre-Daime de La 'Salette, récemment fondés, étaient au nombre de cinq.

iSi l'on compare cette situation avec celle du diocèse, au point de vue qui nous occupe, en 1875, c'est-à-dire après les deux épiscopats de Mgr Ginoulhiac (1853-1870) et de Mgr Paulin-ier (1870-1875), on constate de notables progrès. Le diocèse est alors divisé en 47 -archiprêtres, comprenant 587 paroisses: 7 cures de 1^{re} classe, 44 cures de 2^e classe, 520 succursales (donc, 64 créées de 1853 à 1875), 5 chapelles dont 20 vicariales. 11 chapelles ou annexes ayant un prêtre à résidence . (Il y a 145 vicariats (donc, 39 de

plus qu'en 1853) dont: 100 subventionnés par l'Etat, 25 à la charge des communes, 20 autres vicariats ou chapellenies.

A peine découvre-t-on deux vicariats vacants.

Le grand Séminaire, toujours avec 7 professeurs, a 150 élèves.

Le petit Séminaire de Grenoble n'a pas moins de 30 professeurs (dont 8 ne sont pas encore prêtres) et compte 320 élèves.

Le petit Séminaire de La Côte a 18 professeurs (9 ne sont pas encore prêtres) et 215 élèves.

Enfin, deux établissements secondaires d'éducation ont été ouverts: l'Externat Notre-Dame, à Grenoble, en 1871, et l'Externat Saint-Maurice, à Vienne, en 1872. Il y avait, à Grenoble, 60 élèves, et 11 professeurs (dont 4 prêtres, six clercs et un laïc), et en la même année 1875, six professeurs à Vienne (dont trois prêtres) et 45 élèves. Le nombre total des prêtres diocésains était, en 1875, de 877.

Le clergé régulier s'était, lui aussi, sensiblement renforcé. Les Jésuites étaient sept à Grenoble. Si les Dominicains n'avaient plus à Chalais qu'un couvent de retraite, depuis 1859, avec un Père vicaire, le (P. Chevalier, et deux convers, les Chartreux étaient toujours quarante, et les Pères de l'Osier, les Oblats de Marie, étaient douze, avec leurs novices et les frères convers. Les Pères de La Salette étaient treize, à Grenoble.

D'autres ordres ou congrégations étaient venus: les Capucins, à Meylan (1856), les Olivétains à Parménie la même année; en 1862, le Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique ouvrait une école à Coublevie; les Trinitaires étaient — peu nombreux — à Notre-Dame, à Vienne, depuis 1864; les Trappistes, à Chambaran, étaient venus en 1867 (ils étaient vingt-quatre, en 1875). Les Pères de Saint-Basile, d'Annonay, avaient ouvert un noviciat à Peyzin, en 1860, et, à Esparron, près de Clelles, un monastère de l'Union du Très-Saint-Sacrament s'était fondé en 1871.

On aurait pu, semble-t-il, en 1875, estimer que la situation du recrutement du clergé était satisfaisante dans le diocèse de Grenoble, et justifiait toutes les espérances. Et cependant, trois ans plus tard, en 1878, Mgr Bougaud, vicaire général d'Orléans, et futur évêque de Lavai, publiait, sous ce titre: «Le grand péril de l'Eglise de France au XIX^e siècle», un ouvrage qui, après une vaste enquête en tous les diocèses de France, en arrivait à démontrer que le plus grand péril de l'Eglise, en notre pays, et en ce siècle, c'était

«la diminution lente, graduelle, des vocations sacerdotales». Le diocèse de Grenoble faisait-il donc exception et ce péril ne le menaçait-il pas ?

i° i

Avant de répondre à cette question, l'écoutons Mgr Bougaud nous dire que le problème était plus vaste et plus complexe qu'il ne pouvait le paraître si l'on se bornait à considérer les éléments -statistiques et autres que nous avons recueillis.

«ill ne faut pas se le dissimuler», écrivait, en 1878, Mgr. Bougaud, «rancien moule de la paroisse urbaine est, en une foule de villes, de plus en plus stérile...». Et encore: «Nous ne sommes plus au temps où tout le peuple chrétien, pénétré d'un même esprit de foi, venait ensemble à la messe de paroisse; où tous les hommes chantaient et comprenaient les beautés de la liturgie. Aujourd'hui, le faisceau est brisé. Si l'on veut reconquérir la France, il faut la reprendre parties par parties, *classes par classes*. Il faut des exercices spéciaux pour «les hommes; d'autres pour les ouvriers, pour les jeunes gens, pour les militaires... Tout ceci est capital, démontré par l'expérience, par les intuitions de tous les hommes de Dieu. Les obstinations de la routine n'y changeront rien... Si l'on veut reconquérir la France indifférente et éloignée... il faut offrir à chaque fraction des exercices en rapport avec ses goûts, ses occupations, ses préjugés si l'on veut, le peu de temps dont il dispose. Voilà qui est clair, de la clarté suprême de l'expérience.»

Ces lignes datent, répétons-le, de 1878...

Et Mgr Bougaud signalait très particulièrement comme échappant presque en entier à l'influence du prêtre, les ouvriers et les soldats si nombreux au second Empire et sous la II^e République. De plus, le nombre des prêtres qui se consacraient à l'apostolat intellectuel et aux hautes études était infime. De même, ceux qui pouvaient se vouer aux œuvres de presse. Enfin, les missionnaires en pays étranger étaient en nombre extrêmement restreint. Et il voyait en tout cela d'importants facteurs de déchristianisation en des milieux qui n'étaient pratiquement plus ou pas évangélisés.

III

On connaît— certaines pages en sont magnifiques — le *Discours préliminaire* au livre *du Pape*, de Joseph de Maistre, écrit en mai 1817, seize ans après le Concordat. Citon-en quelques lignes:

«Mille causes ont affaibli l'ordre sacerdotal. La révolution Ta dépouillé, exilé, massacré... Les anciens athlètes de la milice sainte sont descendus dans la tombe; de jeunes recrues s'avancent pour occuper leur place; mais ces recrues sont nécessairement en petit nombre, l'ennemi leur ayant d'avance coupé les vivres avec la plus funeste habileté.» (Pour le clergé de (France, «sur qui la tempête révolutionnaire a frappé plus directement et plus fortement, toutes les fleurs du ministère sont fanées, les épines seules lui sont restées. Pour lui, l'Eglise recommence; et par la nature même des choses, les confesseurs et les martyrs doivent «précéder les docteurs... Le sacerdoce doit être l'objet principal de la pensée souveraine. Si j'avais sous les y eus le tableau des ordinations, je pourrais prédire de grands événements. La noblesse française trouve à cette époque l'occasion de faire à l'Etat un sacrifice digne d'elle. Qu'elle offre encore ses fils à l'autel comme dans les temps passés. Aujourd'hui, on ne dira pas qu'elle n'ambitionne que les trésors du sanctuaire...»

En '1878, soixante ans plus tard, ces dernières lignes inspiraient à Mgr Bougaud des réflexions attristées: «Hélas! on aurait pu mettre sous ses yeux le tableau des ordinations sacerdotales; il y aurait vu peu de représentants de ces hautes classes... Non pas que la foi et la générosité leur aient fait défaut. Elles ont envoyé leurs fils se battre et mourir sur tous les Champs de bataille; elles ont peuplé de leurs jeunes filles nos Visitations, nos Sacrés-Cœurs et nos Carmels; elles sont à la tête de toutes nos bonnes œuvres. Mais, par une de ces aberrations qui sont inexplicables, il n'y a qu'un chemin qu'elles ignorent: c'est le chemin du sanctuaire et du sacerdoce.»

Et le vicaire général de Mgr Dupanloup, futur évêque de Laval, d'ajouter:

«Encore, n'est-ce là que la moindre de nos préoccupations. Voilà les autres classes qui semblent vouloir s'éloigner ià leur tour. Ces fortes populations rurales jusque-là si fidèles à l'Eglise; *qui depuis soixante ans*, lui ont donné ce Clergé français dont on a pu dire, aux applaudissements de l'Assemblée nationale, que c'était le pre-

mier clergé du monde; voilà qu'elles désertent, elles aussi, le chemin du sanctuaire... Les diocèses qui surabondaient ont à peine le nécessaire. Et que dire des autres ?...»

Le diocèse de Grenoble n'était pas encore, en '1878, l'un des plus menacés. Mgr Bougaud indique cependant qu'il compte 8 cures et 17 vicariats vacants (bien que l'Ordo de cette année-là n'accuse pas un chiffre aussi élevé) ! Alors que l'on comptait déjà 55 vacances à Sèze, 126 à Evreux, 92 à iSoissons, 60 à Troyers, 75 à Sens, 65 à Bourges, 33 à Angoulême, 46 à La 'Rochelle, 86 à Bayeux, 66 à 'Coutances, 57 à Dijon, 71 à Digne, 40 à Orléans...

(Mais dans le diocèse de Grenoble se vérifiait magnifiquement ce qu'écrivait Mgr Bougaud, sur ce que le clergé français devait à «ces fortes populations rurales» si fidèles à l'Eglise. Et ceci dans des conditions difficiles, malgré la gêne et la pauvreté, en dépit de la solitude de beaucoup de ses membres placés en des postes reculés, ou du surmenage de bien d'autres, en des paroisses surchargées.

A Grenoble, il y avait, on l'a vu, deux petits séminaires: le Rondeau et la Côte-iSt-André. On y fit l'expérience d'un petit Séminaire, celui du Rondeau, où furent largement admis des élèves qui y recevaient une éducation qui les destinait à ce qu'on appelait alors les carrières «libérales», en même temps que des aspirants au sacerdoce, et celle d'un séminaire pur, comme dit Mgr Bougaud, où l'on n'admettait que des enfants désireux d'entrer dans les ordres. On sait que la question a été longuement discutée de savoir ce qui était préférable, de l'une ou l'autre méthode. Le résultat fut ce qu'il a été partout. Le petit séminaire du Rondeau devint peu à peu et principalement un collège ecclésiastique d'où les jeunes gens qui entrèrent au Grand iSéminaire furent de moins en moins nombreux; le petit séminaire de la Cote fut bientôt le principal pourvoyeur du grand séminaire. Et ceci se vérifia très vite: en 1830, on comptait déjà une centaine de prêtres — excellents — sortis de la Côte...

*

* *

On a publié, en 1933, une *Statistique* indiquant par paroisse, et pour 3.020 prêtres nés dans le diocèse de 1803 à 1933, leur nom, la date de leur naissance, -et le cas échéant, de leur décès.

A l'aide de cette statistique, le tableau ci-après présente, par

canton, le nombre de -prêtres issus de ce canton, -et la dernière population connue de la période envisagée, celle de 1932. Enfin, on a dégagé le rapport ou «indice» (en pourcentage) existant entre ce nombre de prêtres et cette population. Les cantons sont indiqués dans l'ordre décroissant de ces rapports ou «indices»:

CANTONS	Nombre de prêtres nés dans le canton	Population du canton en 1932	Rapport (en pourcentage) entre le nombre de prêtres et la population de 1932
St-Etienne-de-St-Geoirs . . .	207	7.770	2,614
Grand-Lemps	154	10.127	1,521
Corps	40	2.955	1,354
Valbonnais	41	3.083	1,330
Roybon	83	6.489	1,279
Saint-Laurent-du-Pont . . .	104	7.923	1,313
La Côte-Saint-André	131	10.610	1,235
Virieu	84	6.995	1,201
Bourg-d'Oisans	122	10.606	1,150
Pont-de-Beauvoisin	163	15.013	1,086
Clelles	20	1.931	1,036
Saint-Jean-de-Bournay . . .	96	9.671	0,993
Vinay	64	6.747	0,949
Mens	36	3.810	0,945
Monestier-de-Clermont	17	2.381	0,714
St-Geoire-en-Valdaine	43	6.420	0,670
La Mure	95	14.360	0,662
La Tour-du-Pin	103	16.536	0,623
Voiron	131	21.357	0,613
Villard-de-Lans	25	4.318	0,579
Pont-en-Royans	31	5.365	0,578
Saint-Marcellin	84	14.929	0,563
Rives	83	16.775	0,495
Roussillon	88	18.357	0,479
Le Touvet	35	7.286	0,447
Bourgoin	103	23.140	0,445
Crémieu	61	14.001	0,436
Allevard	25	5.799	0,431
La Verpillière	47	10.990	0,428
Vienne (ville)	106	25.648	0,413
Vienne-Sud (rurales)	26	6.685	0,389
Morestel	61	15.762	0,387
Beaurepaire	35	9.320	0,376
Heyrieux	31	8.796	0,352
Tullins	26	7.623	0,341
Vif	27	9.424	0,287
Goncelin	29	11.319	0,256

CANTONS	Nombre de prêtres nés dans le canton	Population du canton en 1932	Rapport (en pourcentage) entre le nombre de prêtres et la population de 1932
Domène	31	13.298	0,233
Saint-Symphorien-d'Ozon . .	37	15.259	0,220
Grenoble-Est (com. rural.)	22	11.155	0,197
Vizile	26	13.554	0,192
Grenoble (Ville de)	158	90.748	0,172
Grenoble-Nord (com. rur.)	11	6.504	0,169
Vienne-Nord (rurales)	13	7.803	0,167
Grenoble-Sud (com. rural.)	14	10.690	0,129
Meyzieux	22	20.979	0,105
Sassenage	6	11.966	0,050
Villeurbanne	23	(1)	(1)

*

* *

Mais si ces chiffres confirment éloquemment — comme s'exprime Mgr Bougaud, — que ce sont bien les «classes rurales fidèles à l'Eglise» qui lui ont, au XIX^e siècle, donné son clergé, ils comportent aussi bien d'autres enseignements.

IV

De 1801 à 1940, le diocèse de Grenoble a donné plusieurs Evêques à l'Eglise. Ce sont:

Mgr Gonin, dominicain, archevêque de Port-d'Espagne (1815-1889), né à Bourgoin; Mgr Giray, évêque de Cahors (1864-1939), né à Chañas; Mgr Berthoin, évêque d'Autun (1855-1922), né à Chatte; Mgr Jaquemet, évêque de Nantes (1803-1869), né à Grenoble; Mgr Desflèches, missionnaire au Setchoan (1814-1887), né à Jonage; Mgr Laurencin, missionnaire à La Guadeloupe (1825-1892), né au Mottier; Mgr Gandy, archevêque de Pondichéry (1839-1909), né à Sainte-Anne-d'Estrablin; Mgr Pellet, évêque de Bénin (1859-1914), né à Sainte-Anne d'Estrablin; Mgr Jousard, évêque missionnaire au Canada (1851-1932), né à Saint-Michel-de-Saint-Geodrs; Mgr Servonnet, évêque de Digne, puis archevêque de Bourges (1830-

¹⁾ La population du canton de Villeurbanne est passée de 8866 en 1914 à 95.062 en 1928. Dans ces conditions, une proportion n'aurait aucun sens.

-1909), né à Saint-, Pierre-denBressieux ; Mgr Champavier, évêque de Marseille (1866-1928), né à Saint-Pierre-de-Bressieux ; Mgr Tardy, évêque au Gabon, né à Saint-Pierre-de-Bressieux, en 1882; Mgr Cotton, évêque de Valence (1825-1905), né à SainbSiméon-de-Bressieux; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux (1823-1898), né à Thodure; Mgr Chatrousse, évêque de Valence (1795-11857), né à Voiron; Mgr Guerry, archevêque de Cambrai et Mgr Vittoz, évêque auxiliaire de Grenoble, ont «été promus en 1940; Mgr Collin, évêque de Digne, né à (La Mure, promu en 1949.

Plusieurs évêques, nés dans ce diocèse, élevés à l'épiscopat avant le Concordat, ont été maintenus sous le régime concordataire. Ce sont: Mgr Raillon, archevêque d'Aix (1762-1835), né à Bourgoin; Mgr de Barraï (1746-1816), archevêque de Sens, né à Grenoble; Mgr Galli en de Châbons, évêque d'Amiens '(1756-1838), né à Grenoble; Mgr Henri 'Reymond, évêque de Dijon (1737-1820), né à 'Vienne; Mgr de Bovet, évêque de Sisteron, en 1789, plus tard, archevêque de Toulouse (1745-1838), né à Grenoble.

Ainsi donc, le diocèse de 'Grenoble a été, à cet égard, d'une fécondité assez marquée.

Sur plus de 3 000 noms cités dans la statistique que nous avons consultée, 370 seulement sont ceux de religieux prêtres, y compris les missionnaires en pays étrangers. Ce qui est, par contre, un nombre assez faible.

Le Concordat de 1801 n'avait prévu aucune place pour les religieux dans l'organisation du culte catholique, en France; même aux heures les plus favorables, les congrégations et ordres religieux d'hommes ne bénéficièrent, par la suite, que d'une «tolérance». La restauration des ordres religieux est due à quelques hommes éminents, — et au premier rang, Ravignam, Lacordaire, Dom Guéranger —, et à une élite qui les suivit, admirable, mais jamais très nombreuse. Depuis la destruction des ordres religieux en France, l'Eglise, selon le mot de Lacordaire, «avait perdu la moitié de ses forces». Elle en récupéra une partie précieuse, mais qui était loin d'être égale à la moitié.

Si heureux que furent les résultats obtenus, surtout au point de vue de l'éducation chrétienne, le recrutement du clergé n'en reçut pas un renfort considérable.

«Depuis vingt ou trente ans», constatait Mgr Bougaud en 1878, «les Jésuites ont repris leur grand rôle d'éducateurs de la jeu-

nesse. Tis ont ouvert seize maisons magnifiques, où naturellement se précipitent tous les enfants de ces familles qui avaient forcé en quelque sorte la porte de nos 'Petits Séminaires. ¡Le P. Lacordaire a fondé ¡Sorèze, Oullins, Arcueil. 'D'autres religieux ont ouvert des collèges semblables. (Il en sort des soldats, des ingénieurs, des médecins, des gentilshommes, une 'foule de chrétiens; point de prêtres, du moins très peu. Ce qui prouve qu'il ne suffit pas à une maison d'être chrétienne, profondément chrétienne, pour être apte à l'éclosion des germes ecclésiastiques; il y faut une éducation spéciale.

Cette éducation spéciale, concluait Mgr Bougaud, dans ce livre auquel les années ont apporté de singulières confirmations, l'Eglise ne peut la donner que dans «le petit séminaire pur», où elle isole «pour les faire mieux éclore, les germes précieux du Sacerdoce».

Il est assez piquant de se souvenir que Mgr Dupanloup avait été, à Saint-Nicolas-duChardonnet, un ardent partisan des petits séminaires mixtes. Trente ans plus tard, instruit par l'expérience, son vicaire général, l'année même où mourut le grand évêque d'Orléans, se faisait le défenseur d'une méthode toute différente.

Le diocèse de Grenoble, de 1878 à 1917, maintint, grâce à son séminaire, — et nous avons indiqué lequel—, son effectif sacerdotal:

973 prêtres pour 590 paroisses en 1887 :
 977 prêtres pour 592 paroisses en 1896:
 931 prêtres pour 591 paroisses en 1907:
 914 prêtres pour 594 paroisses en 1917

Ce dernier chiffre est d'autant plus digne d'être souligné que 43 prêtres ou séminaristes sont morts pour la France, au cours de la guerre 1914-1918.

(Mais à partir de 1927, le nombre des prêtres va décroître:

756 prêtres en 1927 pour 594 paroisses;
 706 1937 599
 636 1947 599
 639 1953 600

En cette année 1953, une étude très fouillée sur *l'Origine des Vocations sacerdotales dans le diocèse de Grenoble de 1801 à 1950* établissait que, pour la période 1801-1840, le nombre moyen des prêtres pour 10 000 habitants avait été de 4,2 ; pour la période 1841-1880,

de 4,5, et pour la période 1881-1905, de 5,5. Et ce dernier chiffre est extrêmement remarquable.

Jusqu'à 1905, en effet, malgré les événements attristants survenus pendant le dernier quart de siècle, le recrutement du petit Séminaire n'a pas fléchi. Le régime concordataire, si défectueux à beaucoup d'égards cependant, survivait. La situation du clergé des paroisses était encore — oh ! combien modeste —, celle que ce régime lui avait faite. Il n'en sera plus de même à partir de 1906.

Pour la période 1905-1920, le nombre moyen des prêtres ordonnés n'est plus que de 2,25 pour 10 000 habitants, et, pendant la période 1921-1950, il ne se relèvera pas au dessus de 2,35.

V

Le 14 décembre 1906, — la loi du 9 décembre 1905 portant séparation de l'Eglise et de l'Etat entrant en vigueur — le Grand Séminaire de la rue du Vieux-Temple était fermé. «Si les séminaires reçoivent le premier coup», disait (Mgr Henry aux séminaristes qu'il renvoyât pour quelque temps dans leur famille — «c'est qu'on nourrit la secrète intention d'entraver votre vocation et peut-être de la détruire...») Le samedi 115 décembre, le petit séminaire de la Côte fermait à son tour ses portes: ce séminaire venait d'être transféré dans un immeuble neuf, construit au Clapier, sous le supérieurat de M. Goutarel, toujours supérieur en 1906. Ce ne fut qu'après une expulsion en règle que le petit séminaire du Rondeau sera abandonné, le 19 décembre: le supérieur, M. Verdón, n'avait voulu s'incliner que devant la force.

(Dès le 18 février 1907, le Grand Séminaire était reconstitué, en ©e plaçant, selon la décision de l'Assemblée des Evêques, sous le régime de la loi de 1875 sur renseignement supérieur. Le local choisi était l'ancien couvent des Capucins de Meylan. Le père Ambroise avait acquis, en 1856, «et restauré le vieux manoir abandonné du comte de Meffrey de Cézarques, et l'avait aussitôt occupé, avec quelques Pères, venus comme lui de Savoie. Après l'expulsion des religieux en 1880, cette maison était devenue la propriété — au moins légale — de M. Ravier, banquier à Chambéry. A la fin de l'année scolaire, le 2 juillet 1907, Mgr Henry vint visiter les séminaristes, ceux du moins que n'éloignait pas le service militaire. Il mit en garde les

élèves contre certaines tendances doctrinales qui bientôt prendront le nom général de «modernisme». Il les entretint aussi de la question sociale. «Il n'en est pas», disait-il, «de plus actuelle». Je reconnais, poursuivait-il «que le clergé ne s'en est peut-être pas assez préoccupé et qu'il aurait dû le faire, ou le mieux faire, avant que fût creusé si profondément entre le peuple et lui le fossé qui aujourd'hui les sépare. Mais en matière sociale 'également, il y a école et écoles». L'évêque loue F entrain, l'ardeur, l'esprit de prosélytisme, qui sont un exemple, des jeunes gens enrôlés sous la bannière du *Sillon*. Et le talent, les mérites du chef de ce mouvement. Mais c'est un groupement politique plus encore que social... «Et la loi de notre ministère, c'est de nous tenir, comme prêtres, au-dessus et en dehors de tous les partis...»

Le grand séminaire demeura à Meylan jusqu'en 1925. Le 7 octobre 1925, en ouvrant le grand séminaire de La Tronche, Mgr Caillot remerciera les Capucins de l'hospitalité donnée par eux aux Séminaristes pendant plus de dix-huit-ans.

Les séminaristes de la Côte furent — du moins quelques-uns et pendant quelques mois — les hôtes du petit séminaire de la Villette, près de Chambéry. On reconstitua ensuite ce petit séminaire à Saint-Antoine, dans les bâtiments de rancienn abbaye: la philosophie et le rhétorique, en octobre 1907, les autres classes, peu après, le supérieur étant toujours M. 'Goutarell. Mais, le 14 juillet 1908, Mgr (Henry faisait entendre un cri d'alarme. C'est que «le séminaire» avait été le plus éprouvé par la dispersion consécutive à la fermeture de la Côte. «C'est une chose trop attristante de songer qu'il y a quelques années à peine, ce séminaire comptait jusqu'à 250, 300 élèves, dont un bon nombre devenaient prêtres, alors qu'aujourd'hui nous nous demandons avec angoisse si demain nous n'entrerons pas dans un avenir où les prêtres nous feront défaut...» Ce ne sera qu'en octobre 1933 que le petit séminaire de la Côte, reconstitué à Saint-Antoine, sera rouvert à Voreppe... L'implantation d'un petit séminaire est chose fort délicate. Le choix de la Côte s'était révélé merveilleusement fécond. L'avenir dira si — compte tenu des différences de temps et autres — «le séminaire de la Côte a revécu pleinement», comme *le voulait* — ainsi s'exprimait-il,— l'évêque de Grenoble en 1906, en son nouveau terroir.

Le 2 janvier 1908, le séminaire du Rondeau était rouvert à Montfleury, dans rancien monastère des Dominicaines, devenu en 1846,

celui des Dames du Sacré-Cœur. Les plus jeunes 'élèves avaient été abrités chez les sœurs de la iProvidence, à Sassenage, les autres dans le château de Barraï, à Vairon.

Une gentilhommière à féodale tour,
Etait à nos petits ouverte avec amour,

ainsi que le rimait le supérieur, M. Verdón, qui n'oubliait jamais qu'il était né versificateur. Le 'Rondeau est toujours prospère à Montfleury.

Depuis plusieurs années, l'Œuvre *des Séminaires et des Vocations sacerdotales* existait en beaucoup de diocèses. Ce ne fut qu'en 1903, après l'expulsion — le 29 avril 1903 — des Chartreux qu'elle fut créée dans le diocèse.

«Nos bienfaiteurs, — les Chartreux, — nous ont quittés. Us se sont vus contraints de nous retirer les subsides qui aidaient nos séminaires à vivre. Aussi, restons-nous avec moins de soutien aux prises avec des charges plus 'lourdes», ainsi que le disait Mgr Henry en fondant cette œuvre. C'est donc pour faire face à ces charges que cette œuvre fut constituée et n'a cessé de remplir généreusement le but qui lui était assigné.

Un essai de *Denier du Culte* avait été fait en 1906. Il avait procuré 133-822 F 10 qui comblèrent les premières restrictions apportées par la loi de séparation aux traitements ecclésiastiques. L'œuvre fut définitivement constituée par le mandement épiscopal du 30 avril 1907. Du rapport de M^e Marc Giroud, secrétaire de la Commission de Contrôle, extrayons simplement ces lignes:

«Monseigneur l'Evêque, pour atténuer dans toute la mesure compatible avec la dignité du Clergé, les charges auxquelles devra satisfaire, en 1907, la charité des catholiques, a décidé d'affaiblir les traitements actuels, déjà si modestes, et de les ramener d'une façon uniforme, aux deux chiffres suivants:

Traitement des archiprêtres..... 1.200 francs
Traitement des desservants..... 900 francs

On conviendra sans peine que ces chiffres constituent un minimum au-dessous duquel il est impossible de descendre, et il faut reconnaître que ces allocations représentent à peine ce qui est nécessaire pour ne pas mourir de faim.»

La gestion de 1907 accusait une recette de 302.148 F 85. Les

prévisions de dépenses pour 1908 s'élevaient à 350.163 F. Aussi, le taux de oapitaition, fixé à 25 centimes en 1906, à 50 centimes en 1907, était-il porté à 75 centimes pour 1908.

*
*
*

Complétons ces notes par deux statistiques qui, elles aussi, semblent très suggestives.

En 1939, — année qui marque le terme de ces quelques investigations, — c'est-à-dire trente-trois ans après la séparation et la création du *Denier du Culte*, il y avait dans le diocèse, 621 prêtres en fonction, y compris ceux affectés à l'enseignement et en y ajoutant les prêtres retirés à Montvinay, et à l'exclusion des prêtres retirés ailleurs qu'en cette maison diocésaine de retraite. Sur ce nombre de 621, on en comptait — fait assez récent dans ce diocèse. — 113 originaires d'autres diocèses que celui de Grenoble. 333 avaient été ordonnés prêtres avant 1911, 288 après l'année 1910.

Voici comment se répartissait ce clergé, par année d'ordination:

Année d'ordination	Nombre de prêtres en activité en 1939.	Année d'ordination	Nombre de prêtres en activité en 1939.	Année d'ordination	Nombre de prêtres en activité en 1939.
1873	1	1898	15	1919	2
1877	5	1899	20	1920	5
1879	1	1900	18	1921	8
1880	1	1901	18	1922	6
1881	5	1902	25	1923	9
1882	2	1903	18	1924	11
1883	3	1904	18	1925	13
1884	3	1905	11	1926	14
1885	2	1906	13	1927	15
1886	7	1907	14	1928	14
1887	10	1908	9	1929	9
1888	9	1909	3	1930	15
1889	14	1910	11	1931	19
1890	5	1911	16	1932	15
1891	21	1912	4	1933	16
1892	5	1913	6	1934	19
1893	5	1914	2	1935	17
1894	8	1915	2	1936	18
1895	15	1916	1	1937	14
1896	11	1917	1	1938	15
1897	7	1918	2		

Et terminons — débordant à peine la date-limite de 1939 — en rappelant qu'au janvier 1953 — cinquante ans après l'a création de de VŒuvre des Séminaires et Vocations sacerdotales — et ce sera un hommage dont le prix n'est pas à souligner, à ceux et celles qui s'y sont consacrés, — le diocèse de Grenoble, malgré tout, comptait encore 639 prêtres, dont les âges étaient les suivants:

142 de plus de 70 ans;
59 de 60 à 70 ans;
89 de 50 à 60 ans;
147 de 40 à 50 ans;
165 de 29 à 40 ans;
37 au-dessous de 29 ans.

Louis BASSET TE